

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 27 JUIN 2017

TÉLÉDOC 242  
139, RUE DE BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12

LA DIRECTRICE DU BUDGET

NOR CPAB1713694C  
N° interne DF-IBLF-17-3294

A MESDAMES ET MESSIEURS LES  
RESPONSABLES DE LA FONCTION FINANCIERE  
MINISTERIELLE  
ET  
MESDAMES ET MESSIEURS LES RESPONSABLES  
DE PROGRAMME

**Objet : Budget pluriannuel 2018-2022 – conférences de budgétisation**

P.J. : 10

La procédure budgétaire à venir doit permettre l'élaboration du projet de loi de finances (PLF) pour 2018 et la programmation pluriannuelle 2018-2022 pour l'Etat et ses opérateurs, sous-jacente à la trajectoire globale de finances publiques qui sera soumise au Parlement à l'automne dans le cadre d'une loi de programmation des finances publiques (LPPF).

La circulaire du Premier ministre du 24 mai 2017 pose les principes d'une méthode de travail gouvernemental exemplaire, collégiale et efficace, qui conduit à redéfinir les rôles dévolus aux administrations, au service de l'action gouvernementale. Le Premier ministre a précisé l'application de ces principes au processus de décision interministériel en matière budgétaire dans la lettre de cadrage du 2 juin 2017. Les orientations figurant dans cette lettre renouvellent profondément les modalités de préparation du budget à venir en modifiant les étapes et les attendus de la procédure jusqu'ici appliquée.

**L'objet des conférences budgétaires est désormais, par un travail technique partagé, d'arrêter définitivement l'ensemble des sous-jacents chiffrés de la programmation budgétaire à venir.** Il s'agira d'établir une évaluation conjointe de l'évolution spontanée de la dépense, du chiffrage des mesures nouvelles envisagées et des mesures d'économies possibles, à un niveau technique, que ces mesures soient proposées par vos services comme par la direction du budget. A cet effet, un cadrage méthodologique renforcé du calcul des sous-jacents techniques est exposé en annexe III à la présente circulaire. Aucun désaccord technique n'a vocation à persister à l'issue des conférences budgétaires indépendamment de toute considération sur l'opportunité des mesures : nous devons ainsi nous assurer collectivement de présenter aux ministres un dossier unique d'arbitrage exposant les options ouvertes pour la conduite de la politique gouvernementale et son financement dans chaque secteur. Il ne vous est pas demandé de construire une position d'ensemble sur le budget dont vous êtes chargés et la direction du budget ne présentera pas non plus de position d'ensemble lors de cette conférence, mais examinera avec vous le champ des possibles.

Diffusion générale

**Il appartiendra ensuite aux Ministres, sur cette base partagée, de discuter au cours du mois de juillet de l'opportunité des mesures et de leur caractère prioritaire, réaliste et soutenable.** Pour cela, il vous sera notamment demandé de traduire les orientations de vos Ministres en ordonnant les mesures recensées au cours des conférences budgétaires et – le cas échéant – d'instruire, conjointement avec la direction du budget, des scénarios alternatifs demandés par les ministres à l'issue de leurs rencontres. Un support uniformisé et dédié à la présentation du dossier d'arbitrage sera diffusé d'ici là.

Le Ministre de l'action et des comptes publics fera ensuite rapport de ces échanges au Premier ministre en vue des arbitrages gouvernementaux sur les plafonds de crédits et les mesures sous-jacentes, mesures nouvelles comme mesures d'économies. Le Premier ministre a annoncé que cet équilibre fera l'objet d'une discussion collégiale du Gouvernement. **Ses arbitrages seront formalisés d'ici à la fin du mois de juillet dans des lettres-plafonds qui serviront de base aux conférences de répartition, qui se tiendront dans la foulée.**

J'attire plus particulièrement votre attention sur l'évolution de l'emploi public, pour lequel le Président de la République a fixé un objectif de réduction de 120 000 emplois sur la législature dont 50 000 sur l'Etat et ses opérateurs. Cette cible ambitieuse suppose de documenter plusieurs scénarios alternatifs pour chaque politique publique. A ce titre, vos correspondants de la direction du budget vous communiqueront dans les prochains jours plusieurs cibles possibles, purement illustratives, qu'il conviendra de traduire dans le cadre des conférences.

Par ailleurs, la lettre du 2 juin 2017 du Premier ministre pose le principe d'un **mouvement de recentralisation sur le budget général des outils extra-budgétaires existants** (recettes affectées, fonds sans personnalité morale, etc.) afin que chaque ministre ait les moyens de piloter pleinement la politique dont il est chargé et d'en rendre compte au Parlement. Les conférences budgétaires seront l'occasion de discuter des modalités de mise en œuvre de cette orientation, la recentralisation constituant dans de nombreux cas un préalable à la réforme de dispositifs aujourd'hui peu pilotés ou peu performants.

La refonte de la procédure budgétaire doit permettre d'assurer la préparation d'un budget sincère, conforme aux priorités gouvernementale et cohérent avec nos engagements européens en matière de finances publiques. Il est de notre responsabilité collective d'appuyer le plus efficacement possible le Gouvernement dans cette nouvelle méthode de travail.

Les annexes à la présente circulaire précisent l'ordre du jour de ces conférences et décrivent le format des fiches et tableaux attendus de la part des services. J'attire plus particulièrement votre attention sur les annexes II et III qui présentent les principales nouveautés par rapport à l'exercice précédent.



**Amélie VERDIER**